



## CENTRE DE FORMATION

- **Route de Massalès 15100 SAINT-FLOUR**
- **6 rue de la Gare 15000 AURILLAC**



Tel. 04.71.60.98.69 – 04.71.48.89.40 E-mail : mfr.saint-flour@mfr.asso.fr



## FORMATION AU DIPLOME D'ETAT



## D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DE AES)

*Selon l'arrêté du 29 janvier 2016*

<b>PUBLIC CIBLE</b>	Demandeur d'emploi Salariés en CDD, CDI, bénéficiaires d'un contrat d'aide à l'emploi
<b>PRE-REQUIS</b>	Réussir les épreuves de sélection organisées par le centre de formation
<b>TYPE D'ACTION</b>	Action de qualification et d'accompagnement vers l'emploi dans le secteur social et médico-social
<b>FINALITE</b>	Favoriser l'accès à l'emploi qualifié dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement aux personnes en situation de perte d'autonomie.
<b>OBJECTIFS</b>	☞ Acquérir un niveau de compétences correspondant aux différentes missions et fonctions de l'Accompagnant Educatif et Social selon la spécialité : <i>Accompagnement de la vie à domicile ou en structure collective</i>
<b>DUREE ET CONTENU PEDAGOGIQUE</b>	<p><b>La formation théorique comprend 504 heures répartie en 4 Domaines de Formation (DF)</b> dont 147 h selon la spécialité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>📌 DF1 = Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 126 h d'enseignement socle commun + 14 h enseignement spécialité.</li> <li>📌 DF2 = Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 98 h enseignement socle commun + 63 h enseignement spécialité.</li> <li>📌 DF3 = Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 63 heures enseignement socle commun + 28 h enseignement spécialité.</li> <li>📌 DF4= Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 70 h enseignement socle commun + 42 h enseignement spécialité.</li> </ul> <p><b>En formation pratique de 840 heures</b> en 2 ou 3 stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 4 DF en lien avec la spécialité choisie. Pour les salariés : 140 heures de stage hors structure employeur</p>
<b>CONDUITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	<p>Travail en alternance selon les méthodes intégratives de la pratique professionnelle en appui avec le réseau de professionnels</p> <p>Accompagnement individualisé selon le projet pédagogique de chaque étudiant</p> <p>Intervenants expérimentés</p> <p>Plateaux techniques adaptés aux différentes spécialités</p> <p>Mobilisation du réseau de partenaire élargi</p>
<b>COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES</b>	<p>Les compétences visées appartiennent au référentiel de compétences du DEAES selon l'arrêté du 29 janvier 2016. Elles sont d'ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Techniques : accompagnement dans les actes du quotidien</i></li> <li>▪ <i>Relationnelles</i></li> <li>▪ <i>Organisationnelles : autonomie, anticipation, prévision d'activité et des moyens nécessaires</i></li> <li>▪ <i>Analytiques : analyse des besoins en lien avec l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet de vie</i></li> <li>▪ <i>Transversales : communication, écoute, bienveillance, écrite et orale, capacités relationnelles et sociales</i></li> </ul>
<b>CONDITIONS D'ACCES</b>	Retrait d'un dossier de candidature avant le :
<b>CALENDRIERS ET LIEUX DE FORMATION</b>	<p>sur 18 mois pour la spécialité Structure</p> <p>Sur 12 mois pour la spécialité Domicile</p> <p>MFR AURILLAC et/ou SAINT-FLOUR (lieu en fonction des effectifs)</p>
<b>EVALUATION DES ACQUIS</b>	<p>Contrôles en cours de formation - Evaluation pratique sur le terrain</p> <p>Epreuves de certification selon le référentiel – Bilan individualisé et collectif</p>
<b>COUT / PARTICIPANT</b>	<p>11.35 € de l'heure soit 5 720.40 € ;</p> <p>Financement par la Région Auvergne Rhône Alpes pour la spécialité Domicile pour les demandeurs d'emploi</p>
<b>SUIVI POST-FORMATION</b>	Suivi à 3 – 6 mois avec accompagnement dans l'emploi et analyse de sa pratique





## ***CENTRE DE FORMATION***

- ***Route de Massalès 15100 SAINT-FLOUR***
- ***6 rue de la Gare 15000 AURILLAC***

Tel. 04.71.60.98.69 – 04.71.48.89.40 E-mail : mfr.saint-flour@mfr.asso.fr



### **Le métier d'Accompagnant Educatif et Social**

#### **DEFINITION REGLEMENTAIRE DE LA PROFESSION**

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnant prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure ou dans le milieu scolaire.

#### **MISSIONS**

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

#### **FONCTIONS :**

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

#### **LES SPECIALITES**

##### **Accompagnement de la vie à domicile**

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

##### **Accompagnement de la vie en structure collective**

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien. Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

